

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

UD Ile-et-Vilaine

Assignés à Résistance !



Samedi 6 Février 2021 - Notre banderole aux portes de l'usine Sulky à Châteaubourg Ile et Vilaine, le jour de la venue de Castex le Premier ministre, Fossoyeur avec Macron des "Jours Heureux"

CPPAP N° 1025 S 06643
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°223
Février 2021

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

FÉV. 2021
N°223
Au sommaire



SOULEVER MER ET MONDE !

C'est une expression québécoise qui signifie faire l'impossible.

Jamais nous ne nous laisserons aller à la résignation, au renoncement, au silence des pantoufles. Certes la période est rude. Tout est fait pour créer la peur, la division, la servitude, volontaire ou non. Le système capitaliste et ses subsidiaires gouvernementaux constituent un monstre froid qui entend survivre et prospérer quel qu'en soit le coût pour les travailleurs, les anciens et la jeunesse.

Ainsi, alors que la pandémie plonge dans la misère et la précarité des millions de personnes, les 10 hommes les plus riches au monde, dont le français Bernard Arnault, ont vu leur fortune augmenter de 444 Milliards d'euros selon l'institut Oxfam !

En France, rien qu'entre mars et décembre 2020, les profits représentent 2 fois le budget de l'hôpital public.

Chez Sanofi, laboratoire français, on annonce 12,3 milliards de bénéfices pour 2020 (2,8 en 2019) et un plan de 1700 suppressions de postes et le gel des salaires !

On voit se développer des « entreprises » chargées de recruter des salarié(e)s à la journée. Comme au moyen âge, dans les campagnes, avec les journaliers obligés de vendre quotidiennement leur force de travail aux seigneurs ou aux bourgeois qui possédaient les terres.

On laisse faire ces ignominies ou l'on se bat ?

Se battre encore et toujours, dans l'unité et la clarté est le fil à plomb de notre Union Départementale. C'était le sens de notre appel intersyndical, interprofessionnel et intergénérationnel du 4 février dernier.

Alors oui mes camarades, nous allons continuer de remuer mer et monde pour qu'ensemble nous réinventions et imposions de nouveaux « jours heureux ».

**"VIVE LA VIE, VIVE LA LUTTE VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 15 février 2021

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2-3)
- INFOS (P4)
- TPE (P5-6-7)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P8)
- EN DIRECT DE L'UD (P9)
- NOTRE AFOC (P10-11)
- INFO, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC ET DESSINS DE PATOCHE (P12)

LA CITATION DU MOIS

"Soyez résolu de ne servir plus, et vous serez libres."



Étienne de La Boétie
(1530-1563)



Une ville française sous l'occupation allemande durant la guerre de 1870-1871 : à onze heures du soir la patrouille du couvre-feu arrête des noctambules.

L'OCCUPATION ALLEMANDE. — Une ville occupée, à onze heures du soir.

En octobre dernier, les Français apprenaient qu'ils étaient sous le régime du couvre-feu. Le protocole de lutte contre la Covid-19 a fait ressurgir la mesure d'exception, affichant cette fois sa visée sanitaire. Inédit dans l'histoire guerrière de cette disposition restreignant les libertés.

Au départ le couvre-feu n'est en rien un terme guerrier. Au Moyen Âge les maisons étaient en bois et on s'éclairait à la bougie, se chauffait et cuisinait au feu de bois. Nombre de villes ont été détruites à cause d'une bûche laissée dans l'âtre pendant la nuit pour se réchauffer. Ainsi, dès le XIIIe siècle les autorités municipales imposent de « couvrir le feu », c'est-à-dire d'éteindre les bougies, les lanternes et les braises dans les cheminées le soir venu. Le couvre-feu militaire est apparu à la fin du XIXe siècle. En France, ce sont les Prussiens qui l'ont imposé dans les villes occupées en 1870. Il s'agit de confiner les populations chez elles dès la tombée de la nuit, tout simplement parce que la résistance peut plus facilement s'organiser, passer inaperçue et attaquer l'occupant à la faveur de l'obscurité. Les nazis imposeront d'ailleurs le couvre-feu dans la zone occupée française dès le 14 juin 1940. Le braver est risqué : emprisonnement, voire être fusillé sur place. François Truffaut en a même fait un film : Le Dernier Métro.

La guerre d'Algérie

Mais si les couvre-feux avaient jusque-là été imposés par les occupants, lors de la guerre d'Algérie c'est cette fois le gouvernement français qui le décide. La loi d'avril 1955 permet "d'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté". De 1955 à 1962, cette mesure d'exception sera imposée par trois fois en Algérie. Mais aussi en octobre 1961 par le préfet de police de Paris, le triste-ment célèbre Maurice Papon, annonçant, après une première fois déjà en 1958, qu'il est "conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs musulmans algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne". Ce couvre-feu se soldera par un drame lors de la manifestation du FLN le 17 octobre 1961 faisant plus de cent morts. Vingt-quatre ans après, l'État ressortira la mesure, en janvier 1985 en Nouvelle-Calédonie, à la suite des violences entre les Kanaks du FLNKS et les Caldoches. Début novembre 2005, alors qu'à la suite de la mort de deux jeunes à Clichy-sous-Bois les banlieues s'embrasent, donnant lieu à plusieurs nuits d'émeutes urbaines, l'exécutif réactive la loi d'avril 1955 permettant aux préfets et aux maires de décider d'un couvre-feu. Un décret considérera que vingt-cinq départements sont potentiellement concernés, le couvre-feu sera toute-fois en vigueur dans peu de villes et de départements.

Les couvre-feux générationnels

En 2014, des couvre-feux ont été appliqués aux mineurs à partir de treize ans dans certaines villes à cause de la multiplication d'actes de vandalisme et du développement du trafic de drogue : Béziers, Asnières, Montgeron, Lisieux, Cézac, Nice, Orléans, Cannes... Sans grand succès.

Publié samedi 6 février 2021 par **Christophe Chiclet**, L'Info Militante



30 JANVIER

« Il faut rester extrêmement vigilant » Pour le secrétaire départemental FO d'Ille-et-Vilaine, « il faut rester extrêmement vigilant sur le projet de loi sécurité globale mais aussi sur les décrets permettant le fichage politique, philosophique et syndical qui pourrait donner un pouvoir encore plus autoritaire que maintenant. C'est aujourd'hui que les choses se déroulent ». 30/01/21 Télégramme

Plus de 300 Esplanade de Gaulle bravant la pluie et le vent pour exiger le retrait de la loi sécurité globale et des décrets instituant le fichage.



2000 manifestants dans les rues de Rennes (120 à St Malo) pour revendiquer : l'interdiction des licenciements, l'augmentation des salaires, l'abandon des réformes mortifères de l'assurance chômage et des retraites, la défense des libertés publiques.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 mars 1871 débutait un des épisodes les plus importants de l'histoire ouvrière : **La commune de Paris**. Bien sur on retiendra les combats contre Thiers et les "versaillais" qui feront tout pour faire taire et réprimer dans la plus grande violence ce "**cri du peuple**". Mais l'on retiendra aussi et surtout l'oeuvre sociale de celle-ci en 72 jours et le rôle des femmes dans ce mouvement émancipateur. **Qui n'a pas de passé, n'a pas d'avenir !** FO se reconnaît de cette histoire des invisibles et des derniers de corvée. 150 ans plus tard, le 18 mars 2021, à Rennes, nous rendrons hommage à ce moment important de notre mémoire collective.



Fo ne laisse personne au bord du chemin

Les temps sont durs et particulièrement pour les plus fragiles d'entre nous. Égalité et reconnaissance sociale ne sont pas de vains mots.

L'ADN de notre organisation syndicale Force Ouvrière est d'être au service des travailleurs (en activité, au chômage, en retraite) et particulièrement de ceux en situation de handicap... Reconnus ou non.

Le handicap ne doit pas être un facteur supplémentaire d'exclusion et d'inégalité mais au contraire, il doit être moteur d'insertion, de solidarité.

Rien n'est facile, encore moins la législation autour du handicap, les dossiers sont nombreux et complexes que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public.

Des camarades de l'Union départementale Force Ouvrière sont déjà actifs au sein de différents organismes et commissions (MDPH*, CDCA*, FIPHFP*...).

La « Commission Handicap » de l'UD FO 35 nouvellement créée entend se faire connaître pour son accompagnement et ses conseils aux salariés handicapés tant pour les aider à obtenir une reconnaissance, un statut que pour porter les revendications au sein des entreprises, administrations.

L'objectif de cette commission est d'épauler, d'orienter et de coordonner les camarades FO (ou bientôt FO) en situation de handicap aux fins de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi.

Contactez-nous, ensemble nous agirons !

*	
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Courrier inter-syndical Pôle Emploi

Courrier des organisations syndicales de Pôle Emploi Bretagne CGT, FO et SNU aux député-e-s, sénateur-trice-s et Président du Conseil Régional de Bretagne.

À Madame LE PEIH,
Députée du Morbihan

Madame la Députée,

Jeudi 28 janvier 2021, notre collègue Patricia PASQUION, a été victime d'une agression mortelle sur son lieu de travail, en présence de ses collègues et d'usager-ère-s.

À plusieurs reprises, depuis mars 2020, nos organisations syndicales ont alerté la direction de Pôle Emploi au national et en région sur les risques d'agression.

À plusieurs reprises, nos organisations syndicales ont alerté les gouvernements successifs sur les dangers des politiques publiques mises en place depuis de nombreuses années ainsi que sur les orientations stratégiques mises en œuvre par notre établissement.

Depuis trop longtemps, nos organisations syndicales alertent également les pouvoirs publics sur la dégradation des conditions de travail des agent-e-s notamment concernant l'accueil physique ou téléphonique des usager-ère-s de Pôle Emploi.

Aucune de ces alertes n'a été entendue et cette dégradation, conséquence de décisions des pouvoirs publics, a perduré voire s'est aggravée.

Ce qui s'est passé à Valence ne nous étonne malheureusement pas.

La situation de l'emploi est particulièrement compliquée, en cette période de crise sanitaire, économique et sociale : certains usager-ère-s se retrouvent sans revenus, sans solution sur le long terme. Cette absence de perspective, pour bon nombre de nos concitoyen-ne-s, alimente leur désespérance et parfois leur colère. Face à eux-elles, des agent-e-s, de plus en plus souvent en contrat précaire, voire des jeunes en mission de Service Civique, peu ou pas formé-e-s, et qui n'ont pas toujours de réponse à apporter.

Les demandeur-euse-s d'emploi voient le calcul de leurs allocations automatisé et leurs conditions d'accompagnement se dégrader, tandis que les contrôles, eux, se sont multipliés depuis plusieurs années malgré des perspectives d'emploi réduites. La déshumanisation du service rendu aux usager-ère-s et de la relation de service s'accroît avec la priorité donnée au numérique et le recours systématique aux services en ligne. La digitalisation à outrance et « l'optimisation » des effectifs qui la motive, ont socialement atteint leurs limites et provoquent des effets délétères. Cela génère de la tension et de la frustration pour bon nombre d'usager-ère-s créant ainsi des situations tendues : insultes,

agressions verbales ou physiques, pouvant aller jusqu'à des menaces de mort et des coups de feu...

La situation budgétaire de Pôle emploi nous inquiète fortement aujourd'hui et pour les années à venir : la forte diminution de la subvention UNEDIC versée à Pôle emploi pour 2022 et le désengagement continu de l'État vers le service public de l'emploi, mettent en péril le devenir même de Pôle emploi...

Alors que dans le même temps la précarisation des effectifs, la sous-traitance, l'externalisation, la privatisation ou la régionalisation de nos missions ne cessent de s'accroître, et rendent impossible un service de qualité et équitable pour les usager-ère-s.

Comment remplir, dans ces conditions, nos missions de service public attendues par nos concitoyen-ne-s ?

Pour nos organisations syndicales, la réponse qui doit être apportée ne doit pas se résumer à un problème sécuritaire mais plutôt à une réflexion sur les politiques publiques à mener en matière d'emploi et aux orientations stratégiques de notre établissement.

Pour nos organisations syndicales, au-delà de ce drame, vient se poser la question de la destruction des missions de service public de Pôle Emploi, de la mise à distance et donc d'une certaine forme de maltraitance institutionnelle de ses usager-ère-s et du mal-être au travail de ses agent-e-s, dans un contexte de tension sociale accrue par la crise Covid.

Pour nos organisations syndicales, nos missions sont essentielles pour nos concitoyen-ne-s au même titre que toutes les missions de protection sociale, garantes de justice sociale et de cohésion républicaine.

Nous renouvelons ici nos différentes alertes afin que vous interveniez auprès du Gouvernement pour :

- Renforcer les missions de service public de Pôle Emploi ainsi que ses moyens financiers et humains
 - Titulariser les agent-e-s actuellement en contrat précaire et recruter massivement des agent-e-s en contrat à durée indéterminée
 - Remplacer l'humain au cœur de nos métiers par l'arrêt du tout numérique
 - Demander la suppression de la réforme de l'assurance chômage
 - Abandonner les mesures coercitives envers les usager-ère-s. de type ORE (offre raisonnable d'emploi) et autres
 - Redonner le contrôle de la recherche d'emploi aux conseillers-ères en charge de l'accompagnement
- Nous restons à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile ou nécessaire dans une future intervention.

Dans cette attente, veuillez recevoir Madame, l'assurance de notre considération.

ÉLECTIONS TPE : VOIX PAR VOIX !

TPE 2021

Les élections dans les Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés) auront lieu en mars 2021. Elles sont importantes pour déterminer la représentativité.

Comme ce ne sont pas les employeurs qui feront voter pour nous ... Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes et notre force militante.

Si chaque militant(e) ou adhérent(e) trouve un électeur TPE qui accepte de voter pour nous c'est gagné ! Tout le monde en connaît un dans sa famille, ses proches, ses voisins (assistante maternelle, coiffeur, secrétaire médicale ...)

CHAQUE VOIX COMPTE !!! NOUS COMPTONS SUR VOUS.

Que sont les TPE ?

Les très petites entreprises comptent de 1 à 10 salariés (soit moins de 11) et emploient en moyenne trois salariés. Cependant, plus d'une sur trois n'en compte qu'un seul. En France, la majorité des entreprises sont des TPE, on en compte ainsi quelque deux millions (un million hors secteur agricole).

Les TPE ont davantage recours au travail à temps partiel que les entreprises de plus grande taille.

La proportion de femmes salariées à temps partiel dans les TPE est deux fois et demie plus importante que celle des hommes (41,4 % contre 15,5 %).

Les TPE et les petites entreprises représentent un emploi sur deux en Bretagne.

La Bretagne compte près des 250 000 entreprises. 70% d'entre elles n'emploient aucun salarié.

Les TPE de moins de 10 salariés représentent 9 entreprises sur 10 soit un total de 160 000 salariés, soit près d'un emploi sur quatre.

Notre tête de liste régionale est Céline CUSSAC et les coordonnées des électeurs TPE sont à lui envoyer à : ulforennes@gmail.com

Le souci c'est que les électeurs TPE viennent de recevoir du ministère un courrier qui leur donne le code qui leur permettra de voter à partir du 22 mars : c'est aberrant car beaucoup trop tôt et le risque est grand que ce courrier soit perdu ou jeté d'ici le vote ! L'urgence est donc de solliciter tous nos adhérent(e)s pour qu'ils demandent à un électeur TPE (2 c'est grandiose !) qu'ils connaissent :

- De ne surtout pas jeter ce courrier
- D'accepter de nous communiquer leurs coordonnées (nom, prénom, téléphone) pour qu'on les sollicite quand le vote commencera.

Je compte vraiment sur votre aide. Sans elle, nous ne pouvons rien ! Ensemble, tous ensemble, sur ce sujet comme sur les autres, nous pouvons gagner.

ÉLECTIONS

TPE 2021

22 MARS au 6 AVRIL

JE TRAVAILLE DANS UNE STRUCTURE DE MOINS DE 11 SALARIÉS



Quels sont mes droits?

Nos candidats :

CUSSAC	Céline	Assistante juridique	35
VALADAS	Paul	Assistant juridique	22
LE NOUVEL	Véronique	Assistante Maternelle	22
CHARLOT	Florian	Assistant juridique	29
DOUY	Marie-Gabrielle	Comptable (Notariat)	29
DELABY	Jean-Pierre	Préparateur pharmacie	56
COGUEN	Sylvie	Secrétaire	56
GUEGAN	Philippe	Technicien d'acastillage, dieseliste marine	22
MATEU	Fabienne	Comptable	35
LE COURTOIS	Éric	Secrétaire général	22



LES EMPLOIS

DES TOUTES PETITES ENTREPRISES

SALARIÉ·E D'UNE TRÈS PETITE
ENTREPRISE, JE VOTE **FO**
DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021



*mon vote
c'est ma force*

ON LES
DÉFEND

AVEC

FO
IN**FO**-TPE.fr



FO
IN**FO**-TPE.fr

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des «Très Petites Entreprises», dites TPE. Les prochaines élections professionnelles se feront en ligne. Vos identifiants et codes vous seront envoyés par courrier, vous en aurez besoin pour voter !

LA LUTTE PAIE ! : Nos camarades métallos de Manitou (site de Lailé dans le 35).

Non seulement, ils ont bloqué un plan de licenciements que leur direction annonçait pourtant inexorable, mais ils viennent en plus d'obtenir une augmentation de salaire !
Dans cette période où tout est fait pour pousser à la résignation, cela envoie un message clair et porteur d'espoir : **la lutte paie !**

SDAS-FO



21 Janvier Appel Unitaire Intersyndical Départemental FO CGT SUD CNT à la Grève et à la Manifestation. Pour l'égalité salariale Public Privé 183 euros Pour Toutes et Tous.

FNEC-FP-FO



26 janvier aux côtés des personnels de l'Éducation nationale qui se battent pour la création des postes nécessaires (en 2021, il y aura 43 518 élèves en plus en France et 1800 postes en moins dans les collèges et les lycées ...) la défense du baccalauréat, de leur statut, de leur salaire ...

POUR FACILITER LE SUIVI DE TRÉSORERIE, Merci d'enregistrer vos commandes de timbres 2021 dans e-FO dès que possible.



Nous restons disponibles pour vous aider autant que de besoin.

VU À LA TÉLÉ et à revoir :
[HTTPS://FRANCE3-REGIONS.FRANCETVINFO.FR/BRETAGNE/EMISSIONS/JT-1920-BRETAGNE](https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/missions/jt-1920-bretagne)



Belle AG des hospitaliers de Janzé

Jeudi 4 février s'est tenue l'AG de la dynamique équipe de FO Hôpital de Janzé, très présente sur la structure avec un gros travail de terrain (d'où son succès) mais aussi une implication importante dans l'interprofessionnel.

Ont été élu(e)s ou réelu(e)s au bureau :

- Secrétaire : Valérie Lamy
- Secrétaires adjointes : Anne Elia Hoffman et Isabelle Huet
- Trésorier : Nathalie Denis
- Trésorier adjoint : Stéphane Le Briquer
- Archiviste : Corinne Leborgne-Pollès



ÉLECTIONS CNRACL : FO EN CAMPAGNE POUR LA PREMIÈRE PLACE

Les élections des administrateurs de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) se dérouleront du 1^{er} au 15 mars.
FO a pour objectif de devenir la première organisation syndicale au sein de la CNRACL.
Elles concernent tous les agents des collectivités territoriales (communes, conseil départemental, conseil régional, hopitaux publics) actifs ou retraités.



UN STAGE ENRICHISSANT ET MOTIVANT



Un stage découverte a pu avoir lieu en présentiel du 18 au 22 janvier dans les locaux de l'UD.

Il s'est déroulé dans le plus strict respect des gestes barrières, ce qui n'a pas empêché une excellente ambiance parmi les stagiaires du privé et du public.
Le SG de l'UD a ouvert et clôturé ce stage et répondu à de nombreuses questions.
Ce qu'il en ressort peut se résumer ainsi "stage enrichissant et motivant".

TRISTES NOUVELLES :

CLAUDE NOUS A QUITTÉS



Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le 26 janvier dernier le décès brutal de notre camarade Claude BONNANT.
Claude a milité 57 ans à Fougères au service de FO. Je lui avais remis au titre de la confédération la médaille de l'organisation en 2018 (photo).
Comme me le disait Stéphanie secrétaire de l'UL FO de Fougères, il tenait encore récemment une permanence syndicale dans les locaux de l'Union Locale.
À sa femme Marie Françoise, à ses enfants, à ses proches et camarades, l'UD transmet son affectueux et fraternel soutien.



DOMINIQUE NOUS A QUITTÉS

Nous avons appris le décès de notre cher camarade Dominique RENAULD (secrétaire général du syndicat Force Ouvrière des personnels territoriaux du conseil régional de Bretagne) et agent de maintenance au lycée Louis Guillou à Rennes. Son décès est survenu dans sa 57^{ème} année.
Dominique laissera un grand vide et aura laissé son empreinte tant son dévouement, son expérience, mais surtout sa bonhomie était apprécié de nous tous.
Nous transmettrons nos sincères condoléances à sa famille et notre soutien fraternel à tous ses camarades.



Le décès de Joachim SALAMÉRO, antifranquiste, militant infatigable de FO et secrétaire de l'UD de la Gironde de 1990 à 1996.



Le décès de Marie-Édmonde BRUNET qui fut secrétaire nationale du syndicat des lycées et collèges de 1995 à 2009.
L'UD a envoyé un message de soutien fraternel à l'UD 33 et au SNFOLC.

ENQUÊTE SUR LE PARCOURS DU SALARIÉ OU DU DEMANDEUR D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP



DE L'INTÉGRATION ... À L'INCLUSION DU HANDICAP : RÉALITÉ OU UTOPIE ?

L'**AFOC 35** fait le lien entre travail et handicap dans le cadre d'une étude et s'interroge sur l'emploi des personnes en situation de handicap. L'objectif est de poser un constat sur votre situation professionnelle et d'approcher la réalité au plus près par le biais d'un questionnaire.

À quoi serviront vos réponses ?

- À mieux vous Comprendre,
- À mieux Agir,
- Mais aussi à mieux vous Informer.

Toute volonté d'anonymat sera respectée. Ni prénom, ni nom, ni adresse-mail ne seront enregistrés à moins que vous ne souhaitiez nous les transmettre, et ce dans le but d'échanger et de penser l'inclusion et l'égalité professionnelle.

Merci de consacrer un peu de votre temps et de compléter le questionnaire disponible en version numérique <https://www.afoc35.fr/enquete.html> et papier : demande par téléphone ou par mail handicaps.infos35@afoc35.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter au :

02.99.65.36.66

Ou nous renvoyer le questionnaire à l'adresse : **AFOC 35**, 35 rue d'Échange 35000 RENNES

AFOC35



ASSOCIATION FORCE OUVRIÈRE CONSOMMATEURS D'ILLE-ET-VILAINE
Courriel : handicaps.infos35@afoc35.fr

L'AFOC 35

est labellisée



Dispositif labellisé

Les Points conseil budget, c'est quoi ?

Ce sont des structures publiques ou privées qui proposent un service gratuit de conseils, d'accompagnement ou d'orientation en matière budgétaire.

Les Points conseil budget sont labellisés par l'État.

En quoi peuvent ils m'aider ?

Vous pouvez contacter le Point conseil budget pour prendre rendez-vous et pour faire le point sur votre situation (ressources, charges, dettes, etc.).

Lors de ce rendez-vous, il pourra répondre à vos questions, vous conseiller sur la gestion de votre budget et vous proposer un accompagnement budgétaire.

Il pourra aussi vous aider à déposer un dossier auprès d'une commission départementale de surendettement des particuliers, et vous accompagner tout au long de la procédure.



Permanences P.C.B. AFOC- 35

- REDON
- Vitré
- Janzé
- La Guerche de Bretagne



Pour prendre rendez-vous : **02-99-65-36-66**
ou 07-54-36-26-35 - zerodette35@afoc35.fr

CONFÉRENCE SOUFFRANCE ET TRAVAIL



**VENDREDI 12 MARS
14H À L'UD FORCE OUVRIÈRE**

PRÉSENTIEL ET DISTANCIÉL : lien jitsi meet
<https://meet.jit.si/droitaurespect>

Avec: ERWAN LE BEZVOET, psychologue clinicien
du réseau "SOUFFRANCE ET TRAVAIL",
CÉLINE CUSSAC, juriste en droit du travail,
JACQUES TALLEC, secrétaire général SDAS-FO.

ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

MARRE DE CES JOURS SANS FIN !



nos stages STAGES CFMS 2021

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du mardi 30 MARS au jeudi 1 ^{er} AVRIL	NÉGOCIER	3 jours
Du mardi 13 au jeudi 15 AVRIL	COMMUNICATION ORALE	3 jours
Reste 4 PLACES		
Du lundi 19 au vendredi 23 AVRIL	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du lundi 07 au vendredi 11 JUIN	CSE	5 jours
Du lundi 27 SEPTEMBRE au vendredi 1 ^{er} OCTOBRE	DÉCOUVERTE de FO	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS,
il est possible de s'inscrire à un stage identique
dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

NOS Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN

07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35
n'assure pas
de permanence
en cette période
difficile.

**CONTACTEZ-NOUS
POUR PRENDRE RDV :
TÉL. : 02 99 65 36 66**

POUR PLUS D'INFOS :




**Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.**

TIMBRES 2021 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr